



Retard de signature de l'achat du au notaire

Par **Hourka**, le **31/07/2018** à **16:45**

Bonjour,

Je me permet de poster aujourd'hui sur le forum. Je me suis lancée dans la grande aventure de l'achat d'un appartement (mon premier).

J'ai trouvé mon bonheur via une agence immobilière. Je savais que j'aurai mon crédit via ma banque (estimation faite au préalable, et d'un montant maximal supérieur a celui de la valeur de l'achat).

J'ai signé le compromis de vente le 4 mai de cette année, et fournis le justificatifs de l'accord de mon emprunt le 16 juin (daté du 15 juin).

A ce moment la j'ai demandé a l'AI, si c'était toujours ok pour la signature définitive au 5 aout, pour pouvoir envoyer mon préavis de congés de mon appartement actuel de 3 mois,et programmer mon déménagement. il m'ont dit que j'aurais les clés a cette date la.

Le 23 juin, j'ai reçu le courrier du notaire me demandant une avance sur les frais que je leurs devait sinon ils ne géraient pas mon dossier (je ne savais pas que je devais rallonger de l'argent, l'AI ne me l'avais pas signalé)

J'ai déposé mon courrier dans leur boîte aux lettres le 24 juin.

Depuis je relance régulièrement le notaire pour connaître l'évolution du dossier, qui relance aussi celui du propriétaire actuel qui est dans une autre région. A la réception du courrier je lui avais précisé que j'avais l'accord oral via l'AI des propriétaires actuels pour faire des travaux de rénovations du sols avant la remise des clés (j'ai assuré l'appartement et rempli un justificatifs via l'AI). J'avais demandé au notaire si c'était possible de pouvoir faire en sorte de

signer l'acte de vente avant le début des travaux....

Je relance régulièrement le notaire pour pouvoir signer l'acte de vente (en sachant que la vente devrait servir à financer la maison de retraite du propriétaire actuel).

Sur mes nombreux coups de fils au notaire, j'ai différentes excuses: une fois le dossier est en cours d'envoi entre les 2 études notariales, après il manque une procuration et, dernièrement la demande de préemption a été faite tardivement.....(alors qu'on avait fixé un rdv au 8 août pour signer, c'est repousser à une date ultérieure)

Je pense que je n'ai pas prévu assez de temps entre la date estimée de signature (merci l'AI qui m'a induit en erreur, et mal conseillé, qui pourtant doit connaître le système et savait que c'est mon 1er achat....)

Bref, j'avais posé des vacances pour faire les travaux de peinture et papiers peints avant mon déménagement, et, je ne suis même pas sûr de pouvoir assurer ce dernier prévu le 18 août (camion loué depuis + d'1 mois et amis bloqués). Les travaux des sols sont terminés et ceux des fenêtres doivent commencer dans 24 jours....(je me demande si je ne vais pas devoir reporter la pose si c'est possible car je commence à désespérer de pouvoir acheter ce bien).

Mes nuits blanches ne sont pas finies....Je me doute bien qu'il y a des personnes qui vivent encore plus mal l'acquisition d'un bien avec plus de problèmes que les miens, mais sincèrement je regrette mon choix de devenir propriétaire!!!

Par **goofyto8**, le **31/07/2018 à 17:25**

bonjour,
Quelle est votre question ?

Par **morobar**, le **01/08/2018 à 08:30**

Bonjour,
Et la mienne:
Qui est donc cet "AJ" dont il est question ? Qui semble avoir des pouvoirs exorbitants, s'il permet à un futur acquéreur d'occuper les lieux avant réitération chez le notaire.